



## RELEVÉ DE DÉCISIONS

### Commission Régionale du Contrôle des Clubs

Réunion du 4 décembre 2018

ATTENTION : Le document ci-dessous permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale de Contrôle des Clubs. Ces décisions sont données pour information et ne remplacent en rien la décision motivée qui est notifiée aux clubs par courrier ou par message électronique.

LOUHANS CUISEUX FC, UF MACONNAIS, AS LA CHAPELLE DE GUINCHAY, FC CHALON, FC GRANDVILLARS, US PONT DE ROIDE VERMONDANS, FC GUEUGNON, SNID, USC PARAY LE MONIAL, FC VESOUL, FC 4 RIVIERES 70, US ST VIT, AS ST APOLLINAIRE, IS SELONGEY FOOTBALL, AS DIJON PTT, CO AVALLON, FC SENS, US LA CHARITE, FC PARON, AS ORNANS, RC LONS LE SAUNIER, FC MORTEAU MONTLEBON :

- Aucune mesure appliquée

BESANÇON FOOTBALL :

- Encadrement masse salariale avec interdiction de recruter pour la saison 2018/2019 + Amende 150 €.

AS BAUME LES DAMES :

- Comptes au 30/06/2018 validés + Amende 150 €

AS QUETIGNY :

- Comptes au 30/06/2018 validés + Amende 450 €

ENT ROCHE NOVILLARS :

- Amende 750 € + Amende 150 €

FC MONTCEAU BOURGOGNE :

- Amende 750 €